

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT

CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 136 PR/MEFP DP
portant nomination des Membres du
Comité Consultatif de la Fonction
Publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution
du Dahomey;

VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959 portant statut général de
la Fonction Publique;

VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités
communes d'application du statut général de la Fonction Publique;

VU le décret n°59-220 du 15 Décembre 1959 relatif à la compé-
tence à l'organisation et au fonctionnement du Comité Consultatif
de la Fonction Publique;

VU le décret n°118 PR/MEFP du 20 Mars 1963 relatif à la repré-
sentation syndicale au sein du Comité Consultatif de la Fonction Pu-
blique;

VU les propositions de l'U.G.T.D. et des Ministères intéres-
sés;

SUR le rapport du Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction
Publique;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Sont nommés membres titulaires et suppléants repré-
sentant l'administration au sein du Comité Consultatif de la Fonc-
tion Publique :

Membres titulaires :

MM. 1°/ - SAINT-BLANCAT, Inspecteur des Affaires Administratives

2°/ - AMAH Emmanuel, Directeur de la Fonction Publique

3°/ - VIDEHOUEYOU Jean, Directeur du Budget au Ministère des
Finances et du Travail

4°/ - GBODOSSOU Valère, Directeur du Personnel au Ministère
d'Etat, Chargé de la Fonction Publique

5°/ - AGUEH Célestin, Conseiller Technique au Ministère de
l'Éducation Nationale et de la Culture

6°/ - Dr. Virgilio De Médeiros, Directeur de la Santé Publique

Membres suppléants :

- MM; 1°/ - Anrès, Inspecteur mobile des Finances
2°/ - ECHRI Léon, Directeur Adjoint de la Fonction Publique
3°/ - KOUDOGBO Etienne, Directeur du Service de l'Agriculture
4°/ - MONNOU Benjamin, Secrétaire Général à la Direction Générale de l'Enseignement,
5°/ - Da Silva Christophe, Chef de Service à la Direction des T...
6°/ - COOVI Handémagnon, Directeur Adjoint de la Santé Publique.

ARTICLE 2.- Sont nommés membres titulaires et suppléants du Comité Consultatif de la Fonction Publique, sur proposition de l'Union Générale des Travailleurs du Dahomey, les délégués dont les noms suivent :

Membres titulaires :

- MM. 1°/ - PAOLETTI Théophile
2°/ - AHOUNOU Saturnin
3°/ - EDO COFFI Corneille
4°/ - ALAPINI Pascal
5°/ - AMLON Léandre
6°/ - MEHINTO Ernest

Membres suppléants :

- MM. 1°/ - COMPBELL Flavien
2°/ - AKODJENOU Paul
3°/ - PADONOU Jacob
4°/ - GONCALVES Clément
5°/ - AGBOLIAGBO Damien
6°/ - GBAGUIDI Robert

ARTICLE 3.- Le Ministre d'Etat, Chargé de la Fonction Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1963

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE D'ETAT, CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

OKÉ ASSOGE

H. M A G A

AMPLIATIONS

PR 15
Ministres 13
S.G.G. 5

MEFP 10
D.F.P. 2
UGTD 2
DSP..... 2
Intéressés 24
IORD 1